

# Les prestations sociales soutiennent les revenus des ménages modestes

**E**n Guyane, les ménages modestes sont nombreux et les inégalités importantes. Les difficultés sur le marché de l'emploi poussent un grand nombre de personnes vers le chômage ou l'inactivité. Le taux de pauvreté est élevé et en augmentation. Les difficultés des ménages ont un fort impact sur l'activité de la Caf. Celle-ci est chargée de verser des prestations sociales aux ménages à faibles revenus, notamment le revenu de solidarité active. Elle fournit également des prestations pour le logement qui permettent de réduire le poids du loyer dans le budget des ménages les plus modestes.

Rémi Charrier, Émilie Charles-Euphrosine, Barbara Gragnic

En 2014, la Guyane côtière recense 63 800 actifs en emploi et 18 300 chômeurs, soit au total 82 100 actifs. Le taux d'activité demeure très inférieur au taux observé en France hexagonale (55,5 % versus 71,4 %). L'insertion sur le marché du travail semble d'autant plus difficile pour les jeunes et les femmes qui présentent tous les deux des faibles taux d'activité, respectivement 28 %, et 49 % (figure 10).

## Plus de 38 300 personnes sans emploi souhaitent travailler en 2014

Le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) reste également très élevé en Guyane. Il est de 22,3 %, soit 12,4 points supérieur au taux métropolitain. Parmi les inactifs, certains souhaitent également trouver un emploi mais ne remplissent pas toutes les conditions requises pour être considérés comme chômeurs au sens du BIT : ils forment le halo autour du chômage. En 2014 en Guyane, 20 040 personnes appartiennent au halo autour du chômage. Ajoutés aux chômeurs, ce sont 38 340 personnes sans emploi qui souhaitent travailler.

## Moins de trois foyers sur dix sont imposables en Guyane

En 2013, les 99 194 foyers fiscaux (définitions) de Guyane déclarent un revenu fiscal de référence de près de 1,1 milliard d'euros. Près des trois quarts des foyers fiscaux ne sont pas imposables contre la moitié au ni-

veau national. L'écart avec la France hexagonale s'explique en partie par la réduction d'impôt de 30 % spécifique aux départements d'outre-mer. Le nombre de foyers guyanais concernés par l'impôt a augmenté de 18 % entre 2005 et 2013. Cette hausse est due à la croissance démographique puisque sur cette période la part des foyers fiscaux imposables est restée assez stable (figure 11).

## Des inégalités plus fortes en Guyane qu'ailleurs

Les 20 % des individus les plus pauvres ne cumulent qu'une très faible part (3,3 %) des revenus en Guyane ; c'est deux fois moins qu'en Guadeloupe et en Martinique. À l'inverse, les 20 % des Guyanais les plus riches totalisent plus de la moitié des revenus. Ainsi, les inégalités sont marquées lorsque l'on compare la masse des revenus détenue par les 20 % les plus aisés à celle détenue par les 20 % les plus modestes : le rapport

entre les deux s'élève à 15, soit deux fois plus qu'en Guadeloupe et Martinique, et trois fois plus qu'en France hexagonale (figure 12). Les 20 % des individus les plus modestes sont très dépendants des prestations sociales qui constituent 68 % de leurs revenus contre 21 % pour l'ensemble de la population.

## 30 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté local

En 2011, plus de 60 000 Guyanais, soit 30 % des 202 500 habitants de la Guyane côtière (figure 13), vivent sous le seuil de pauvreté local (définitions). Cette part a augmenté de quatre points en dix ans. Les familles monoparentales sont les plus touchées : 40 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté local.

Cette précarité financière se retrouve dans le profil des allocataires de la Caf. En 2013, près de 70 % d'entre eux sont considérés comme des allocataires à bas revenus.

### 10 Moins d'une personne sur deux en emploi

Activité, emploi et chômage au sens du BIT en Guyane (en nombre et en %)

	Taux d'activité (%)	Taux d'emploi (%)	Taux de chômage (%)	Nombre d'actifs en emploi	Nombre de chômeurs	Nombre d'inactifs
<b>Ensemble</b>						
15 ans ou plus	55,5	43,1	22,3	63 800	18 300	65 900
15-64 ans	59,6	46,2	22,4	63 100	18 200	55 200
15-24 ans	27,6	16,6	40	5 800	3 900	25 400
25-49 ans	73,5	57,4	21,9	42 200	11 800	19 500
50-64 ans	63,1	54	14,3	15 100	2 500	10 300
<b>Hommes</b>						
15 ans ou plus	62,8	52,2	16,9	36 700	7 500	26 100
15-64 ans	67,3	55,9	17	36 200	7 400	21 300
<b>Femmes</b>						
15 ans ou plus	48,8	34,9	28,5	27 100	10 800	39 800
15-64 ans	52,7	37,5	28,7	26 900	10 800	33 900

Champ : Guyane côtière, personnes de 15 ans ou 64 ans.  
Source : Enquête Emploi 2014.

### Des garanties de revenus

Dans les DOM, il existe trois revenus garantis : le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation adulte handicapé (AAH) et un dernier revenu spécifique aux DOM, le revenu de solidarité (RSO). Ces revenus ont pour but de favoriser la cohésion sociale, d'aider les ménages les plus modestes et de lutter contre l'exclusion.

### Le pouvoir d'achat augmente, sauf pour les plus modestes

Entre 2001 et 2011, le pouvoir d'achat des ménages augmente de 15 % en Guyane. Cette hausse ne touche pas l'ensemble de la population (figure 14). Du fait d'une moindre augmentation de leurs revenus entre 2001 et 2011, les 20 % des ménages les plus modestes sont les seuls à avoir perdu du pouvoir d'achat (-12 %). Cette baisse s'explique également par la forte hausse des prix de l'alimentaire sur la période, un poste budgétaire particulièrement important pour les ménages modestes. À l'inverse, la forte hausse des revenus des ménages moyens ou aisés a entraîné la hausse de leur pouvoir d'achat.

### Près de sept allocataires sur dix ont des bas revenus

Selon la Caf, un ménage touchant moins de 1 021 euros par unité de consommation (définitions) et par an est considéré comme un ménage à bas revenus. En 2013, 30 511 ménages sont concernés, soit 68 % de l'ensemble des allocataires. Plus de la moitié des allocataires à bas revenus sont des familles monoparentales (figure 15). C'est le type de famille le plus touché, suivi des personnes seules et des couples avec au moins trois enfants. À l'inverse, les couples sans enfant ou avec moins de deux enfants sont moins souvent touchés par les bas revenus.

### Des prestations de solidarité pour les plus modestes

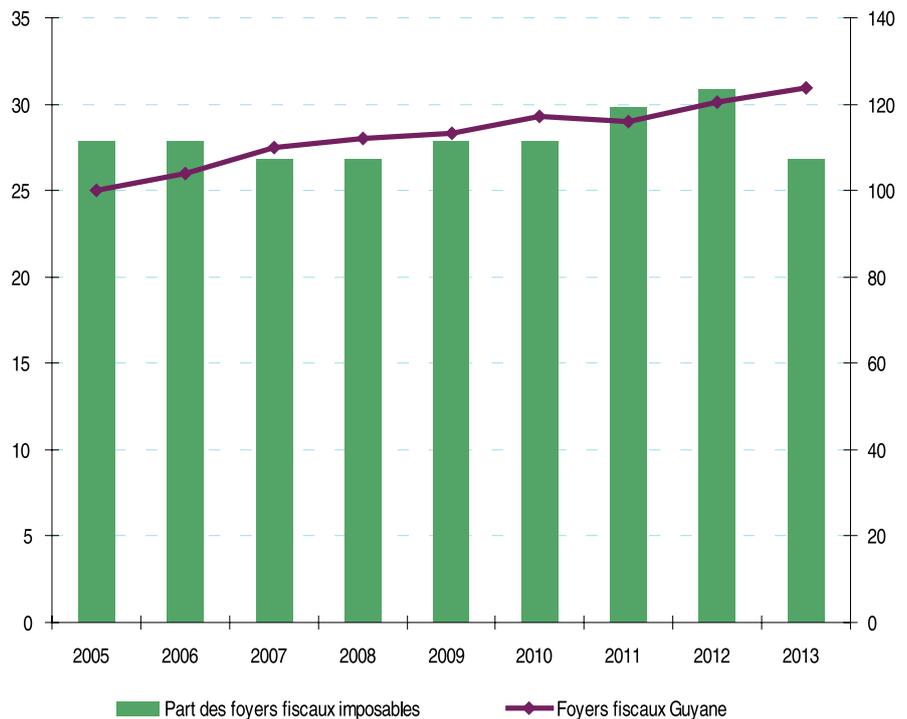
Les prestations de solidarité assurent un revenu minimal ou un complément de ressources pour les ménages les plus en difficulté. Le Revenu de solidarité active (RSA) garantit un revenu minimal aux personnes sans activité et un complément de ressources aux travailleurs pauvres. Le Revenu de Solidarité (RSO) est une aide spécifique dans les DOM. Il concerne les personnes de plus de 55 ans, bénéficiaires du RSA depuis au moins deux ans, sans ressources et qui s'engagent à sortir du marché du travail afin de favoriser l'emploi des jeunes. Enfin, l'Allocation adulte handicapé assure un revenu minimal ou un revenu complémentaire aux personnes en situation de handicap. En 2013, la Caf a versé 144,3 millions d'euros en prestations de solidarité à 24 000 foyers.

### Le Revenu de Solidarité Active : minima social indispensable

Parmi les minimas sociaux, le Revenu de solidarité active (RSA) vise à compléter les

#### 11 27 % de foyers fiscaux imposables en 2013

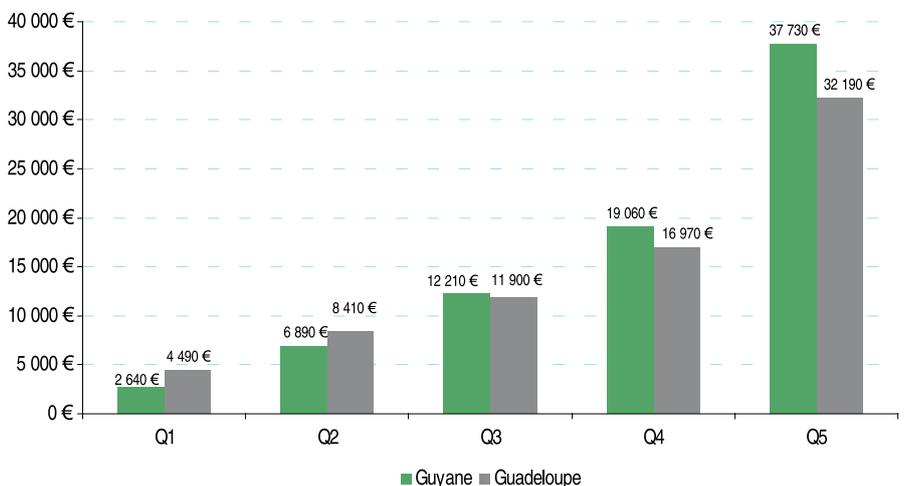
Évolution des foyers fiscaux de Guyane (base 100 en 2003) et part des foyers fiscaux imposables



Source : DGFIP.

#### 12 Les inégalités sont plus fortes en Guyane qu'en Guadeloupe

Quantiles de revenus des ménages en Guyane et Guadeloupe



Source : Budget des familles 2011. Note de lecture : 20 % des ménages guyanais gagnent moins de 2 640 € par an et 20 % gagnent plus de 37 730 € par an.

revenus du travail en cas de nécessité, à encourager l'activité professionnelle, à lutter contre l'exclusion. Il remplace depuis 2011 le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs de soutien à la reprise d'un emploi. Il est versé à la fois à des personnes qui travaillent et dont les revenus sont faibles et à des personnes sans revenus d'activité. En Guyane, près de la moitié des allocataires de la Caf perçoivent le RSA.

En 2013, 21 374 allocataires ont bénéficié d'au moins un type de RSA (figure 16), ce qui représente, en ajoutant les ayants droits (conjoint, enfants et autres personnes à charges), près de 70 900 personnes couvertes. La plupart d'entre eux, 18 588 allocataires, ont uniquement perçu le RSA socle ; 2 044 allocataires ont quant à eux bénéficié seulement du RSA activité et 742 ont cumulé les RSA socle et le RSA activité. Un complément de RSA pour les parents

### Les trois types de RSA

Le RSA concerne aussi bien des foyers n'ayant aucune ressource, que des personnes percevant des revenus d'activité proches du Smic. Selon son niveau de revenus d'activité, un foyer est soit bénéficiaire du RSA socle seul, du RSA socle et activité ou du RSA activité seul.

- le RSA « socle » est versé aux foyers sans revenus d'activité ;
- le RSA « socle et activité » est versé aux foyers ayant des revenus d'activités faibles et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire du RSA ;
- le RSA « activité » est versé aux foyers ayant des faibles revenus et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire du RSA.

### Le RSO et l'AAH : deux aides ciblées

Le revenu de solidarité (RSO) permet aux personnes percevant le RSA, âgés d'au moins 55 ans et de moins de 65 ans, de bénéficier d'une allocation de remplacement jusqu'au moment de faire valoir vos droits à leur retraite. En 2013, 1 111 personnes ont perçu cette aide. L'AAH, qui complète les ressources des personnes handicapées pour leur garantir un revenu minimal a quant à elle été versée à 1 748 allocataires.

isolés peut aussi être versé. En Guyane, il est versé à 6 391 allocataires, soit 14 % d'entre eux.

Le nombre d'allocataires du RSA augmente fortement entre 2011 et 2014 (figure 17). Il augmente nettement plus vite en Guyane (+ 29 % entre 2011 et 2014) qu'en France hexagonale (+ 19 %). Les hausses les plus fortes ont concerné les RSA Activité et Socle + Activité.

### Suroccupation et habitat peu confortable sont toujours d'actualité

Alors que la taille moyenne des ménages guyanais est supérieure à la taille moyenne des ménages vivant en France hexagonale, leurs logements sont plus petits. Selon les normes utilisées par l'Insee, quatre guyanais sur dix vivent en situation de suroccupation en 2013. Ils sont moins d'un sur dix en France hexagonale (figure 18). Les premiers atteints par les difficultés de logement sont les ménages en situation de précarité professionnelle et les familles monoparentales.

Le deuxième constat est que de nombreux logements ne disposent pas encore du confort élémentaire. En 2013, plus d'un logement sur dix n'a pas l'électricité, soit plus de 9 000 logements sur l'ensemble de la Guyane. Un cinquième des logements ne sont pas dotés de WC et de douche ou baignoire à l'intérieur. Enfin, moins de la moitié des logements ont de l'eau chaude.

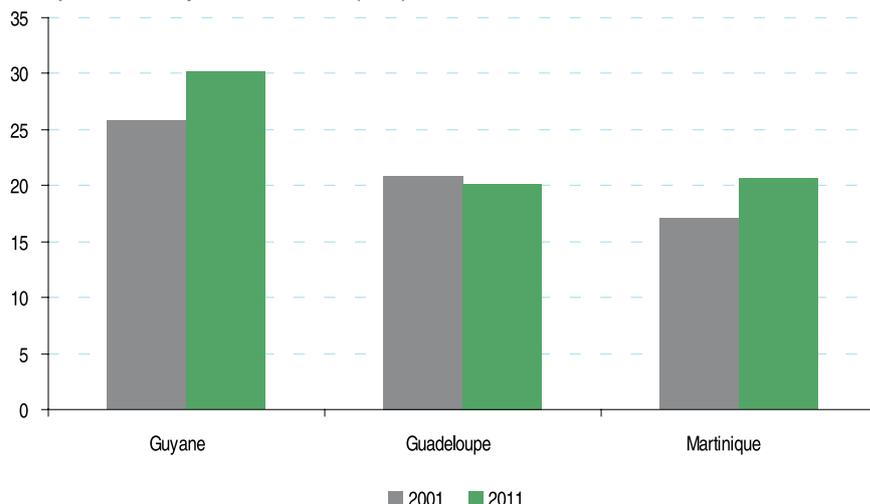
### De plus en plus de bénéficiaires d'aides au logement

En 2011, les dépenses pour le logement des ménages guyanais représentent près de 20 % de leurs dépenses. Ce taux est en baisse par rapport à 2001 (25 %). Tous les ménages n'ont pas le même budget pour le logement. Certains ménages n'ont que les charges à payer, mais ni loyer, ni remboursement de prêt. Il s'agit des propriétaires non accédants et des logés gratuitement. En Guyane, 42 % des ménages sont dans ce cas.

Pour les ménages les plus modestes, les prestations sociales en termes de logement

### 13 La pauvreté augmente en Guyane

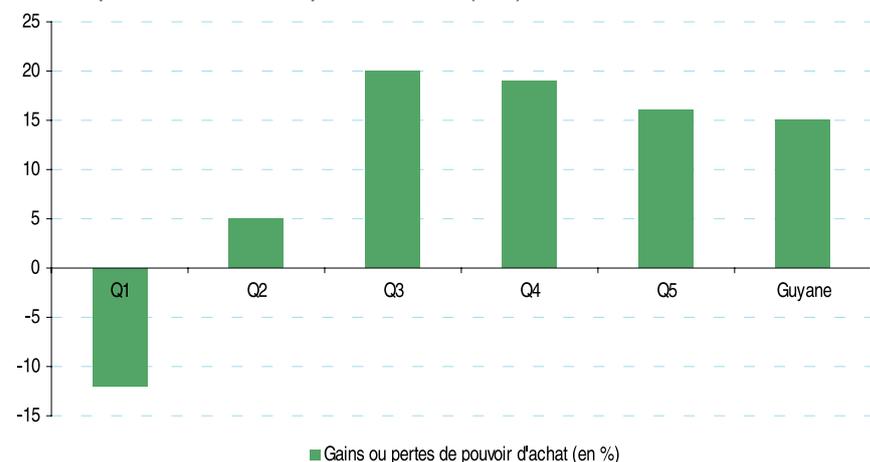
Taux de pauvreté en Guyane et aux Antilles (en %)



Source : Budget des familles 2001, 2011.

### 14 Les ménages les plus modestes perdent du pouvoir d'achat entre 2001 et 2011

Évolution du pouvoir d'achat selon le quintile de revenus (en %)



Source : Budget des familles 2001, 2011.

### Qu'est-ce que le surpeuplement ?

L'indice de peuplement détermine le nombre de pièces considérées comme nécessaires au ménage afin de préserver l'intimité des occupants d'un logement. La norme d'occupation arrêtée depuis 1968 en accord avec le ministère chargé du logement attribue :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;
- une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ; une pièce pour deux célibataires de moins de 19 ans et du même sexe ;
- une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou moins de sept ans, sinon une pièce par enfant.

Un logement auquel il manque une pièce est considéré en surpeuplement modéré. S'il manque deux pièces ou plus, il est en surpeuplement accentué.

**15 Près de sept allocataires sur ont des bas revenus**

Nombre et part d'allocataires, par type, à bas revenus

	Effectif	%
Nombre total d'allocataires CAF	45 660	//
Nombre total de personnes couvertes	144 420	//
<b>Nombre total d'allocataires CAF à bas revenus</b>	<b>30 511</b>	<b>66,8</b>
<b>Nombre total de personnes couvertes par des allocataires CAF à bas revenus</b>	<b>98 909</b>	<b>68,5</b>
Selon le type de famille		
Monoparentales avec 1 enfant	5 871	19,2
Monoparentales avec 2 enfants	4 174	13,7
Monoparentales avec 3 enfants et plus	6 080	19,9
Couples avec 1 enfant	1 670	5,5
Couples avec 2 enfants	1 675	5,5
Couples avec 3 enfants et plus	3 579	11,7
Couples sans enfant	640	2,1
Personnes isolées	6 822	22,4
Selon l'âge de l'allocataire		
0 à 19 ans	859	2,8
20 à 24 ans	3 252	10,7
25 à 29 ans	4 305	14,1
30 à 39 ans	8 198	26,9
40 à 49 ans	7 287	23,9
50 à 59 ans	4 963	16,3
60 ans et +	1 644	5,4

Source : CNAF, Fichier FILEAS.

**16 Près d'un allocataire sur deux perçoit le RSA**

Nombre et part des allocataires percevant les différents types de RSA (en nombre et en %)

	Nombre	Part des allocataires
RSA	21 374	46,8
RSA Socle	18 588	40,7
RSA Activité	2 044	4,5
RSA Socle + RSA Activité	742	1,6
Majoration pour parent isolé	6 391	14

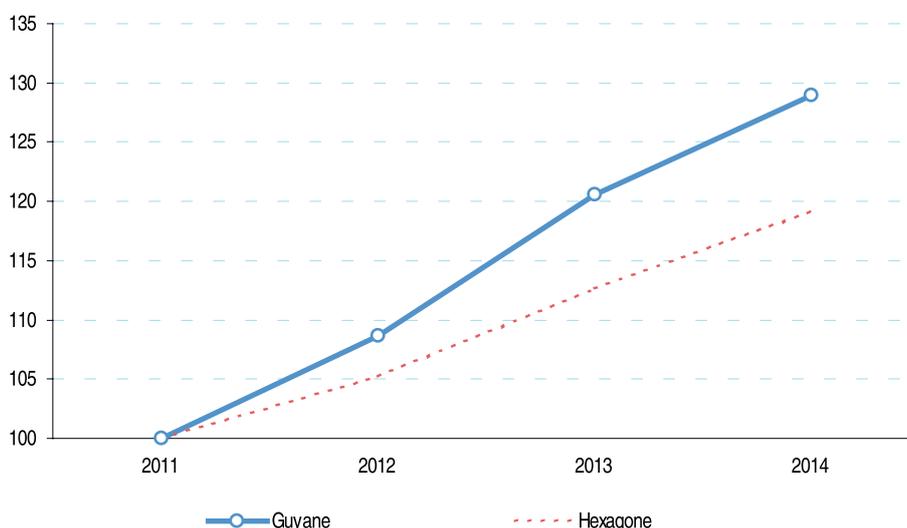
Source : Caf 2013.

sont donc primordiales pour assumer les dépenses liées au logement. Ces prestations versées par la Caf ont pour but de réduire les dépenses de logement des familles. L'aide la plus versée en 2013 est l'allocation de logement à caractère familial. Près d'un quart des allocataires, soit 10 674 en ont bénéficié. L'allocation de logement à caractère social à quant à elle été versée à 3 966 allocataires (figure 19).

Le nombre d'allocataires d'aide au logement est en forte hausse en Guyane, notamment depuis 2012. Entre 2007 et 2014, le nombre de bénéficiaires de l'allocation de logement à caractère social augmente de 44 % en Guyane, contre seulement 10 % en France hexagonale. Le nombre de bénéficiaires de l'allocation logement à caractère familial augmente de 31 % alors qu'il baisse de 5 % dans l'hexagone (figure 20).

**17 L'augmentation du nombre d'allocataires du RSA est plus rapide en Guyane**

Évolution des allocataires du RSA en Guyane et dans l'Hexagone de 2011 à 2014 (base 100 en 2011)



Note de lecture : le nombre d'allocataires du RSA a augmenté de 29 % en Guyane entre 2011 et 2014.

Source : Caf 2013.

**Les aides au logement permettent de réduire le taux d'effort des ménages**

En 2013, un peu plus de 55 millions d'euros d'aides au logement ont été versés par la Caf à plus de 12 000 allocataires assurant le logement de 44 886 personnes. Les aides au logement représentent un peu moins d'un sixième (14 %) de l'ensemble des prestations versées par la Caf. Les ménages concernés par les aides au logement

**Les prestations liées au logement**

L'allocation de logement à caractère familial (ALF) concerne les personnes qui :

- ont des enfants ou certaines autres personnes à charge ;
- ou forment un ménage marié depuis moins de 5 ans, le mariage ayant eu lieu avant les 40 ans de chacun des conjoints.

L'allocation de logement à caractère social s'adresse à ceux qui ne peuvent pas bénéficier de l'ALF.

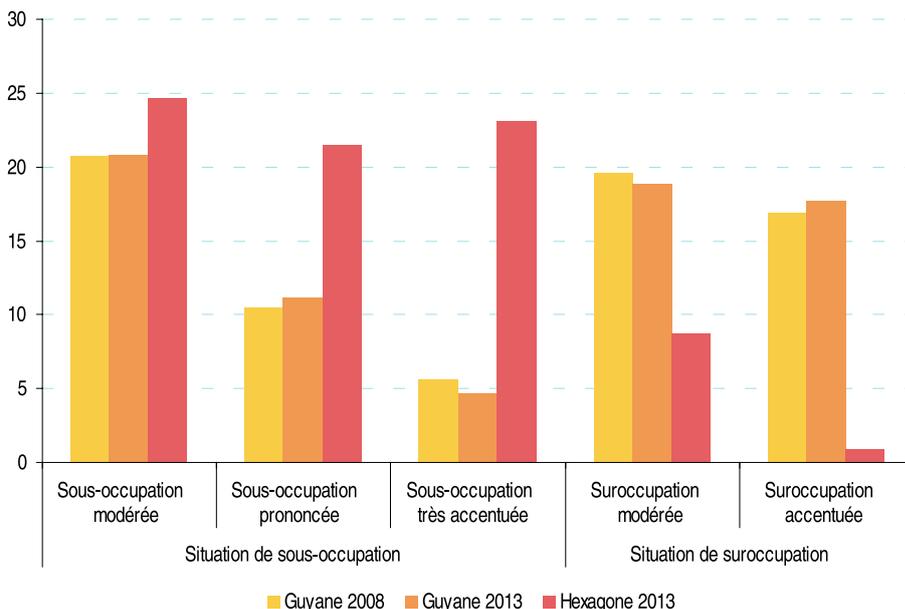
sont majoritairement locataires du privé (56 %). La part des locataires de logements sociaux est importante (42 %) alors que les accédants à la propriété sont rarement bénéficiaires d'une aide au logement (2 %).

Les bénéficiaires d'aide au logement sont des ménages modestes : la moitié de leurs ressources est issue des prestations sociales avant même la prise en compte des aides au logement. Celles-ci contribuent à la réduction du taux d'effort, autrement dit à la part du budget consacrée au loyer. Sans aides au logement, le taux d'effort serait de 44 % : près de la moitié du budget des ménages servirait à payer le loyer. Avec le surplus de ressources apportées par les aides au logement, le taux d'effort diminue nettement et atteint 18 % (figure 21).

Quel que soit le statut d'occupation, les aides au logement permettent de diminuer fortement le taux d'effort. Pour les locataires de logements sociaux, les aides au logement font baisser la part du budget allouée à la dépense logement de 36 % à 13 %. Pour les locataires du parc privé, le taux d'effort passe de 51 % à 22 %. Au final, les aides au logement ramènent le taux d'effort à un niveau soutenable et permettent de réduire la précarité des ménages modestes. Même s'ils bénéficient d'un loyer réglementé et moins cher que dans le parc privé, les locataires de logements sociaux ont besoin des aides au logement pour réduire la pression de la dépense logement. ■

**18** Beaucoup de logements en suroccupation en Guyane

Niveau d'occupation de l'ensemble des résidences principales (en %)



Source : Insee, Recensements de la population, exploitations principale et complémentaire.

**19** Près d'un quart des allocataires bénéficient de l'allocation de logement à caractère familial

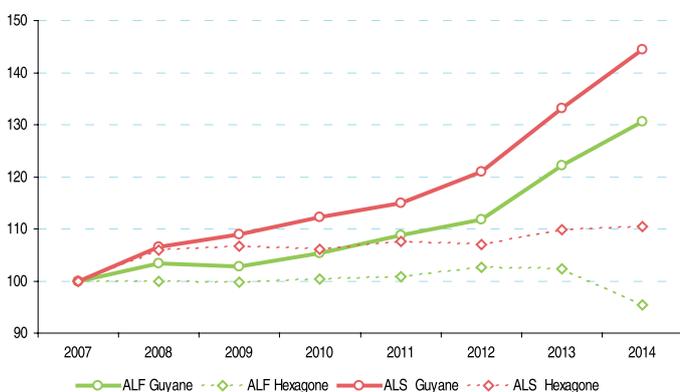
Nombre et part des allocataires percevant des prestations sociales liées au logement

	2013		2009	
	Nombre	Part des allocataires (%)	Nombre	Part des allocataires (%)
Allocation de logement à caractère familial	10 674	23,4	9 073	23
Allocation de logement à caractère social	3 966	8,7	3 269	8

Source : Caf 2009, 2013

**20** Le nombre de foyers bénéficiaires d'une aide au logement augmente rapidement depuis 2010 en Guyane.

Évolution des foyers bénéficiaires des aides au logement en Guyane (en indice, base 100 en 2007)



Lecture : le nombre d'allocataires de l'ALF a augmenté de 31 % en Guyane. Source : CNAF, fichier FILEAS - BENETRIM.

**21** Les aides au logement réduisent fortement le taux d'effort

Taux d'effort des ménages selon le statut d'occupation (en %)



Source : Budget des familles 2001, 2011.